

La seconde option, une plus grande intégration aux États-Unis (pages 17 à 20), englobe une gamme de possibilités allant d'accords sectoriels au autres accords limités avec les États-Unis (dans des domaines comme l'industrie chimique) à une zone de libre-échange ou union douanière, voire à l'union politique. L'hypothèse sous-jacente dans ce cas est que les exigences d'une haute productivité dans les secteurs de la fabrication et du commerce exigent des marchés étendus, à l'échelle d'un continent. Le risque fondamental d'une telle option est qu'elle est susceptible d'encourager d'autres initiatives analogues tout en limitant le développement de nos relations avec d'autres partenaires commerciaux.

Le Canada serait assujéti à l'influence et à la puissance accrues des États-Unis, sans contrepois suffisant sur d'autres plans économiques. L'intégration supposerait au préalable des décisions favorables de la part des États-Unis; elle exigerait des politiques cohérentes, avec une période de transition et des garanties pour l'industrie et l'agriculture canadiennes. Les questions fondamentales sont nettement politiques; l'option, en effet, se défend-elle dans l'état actuel et l'évolution prévisible de l'opinion publique canadienne? Le danger de pressions économiques conduisant à l'union politique finale avec les États-Unis donnerait probablement naissance à une opposition générale dans tout le pays.

La troisième option, une stratégie d'ensemble visant à renforcer l'économie canadienne et les autres aspects de la vie nationale (pages 20 à 23), aurait pour but de rendre l'économie canadienne moins vulnérable à l'égard des éléments externes et en particulier de l'influence des États-Unis. Cette stratégie nous permettrait aussi de mieux réaliser nos objectifs canadiens fondamentaux et de renforcer le sens de l'identité nationale. On reconnaît que son succès ne se révélera qu'à long terme et que dans un monde interdépendant, il y a des limites au degré d'immunité souhaitable.

Cette option part également de l'hypothèse que la nature fondamentale de l'économie, y compris notre dépendance à l'égard des exportations, ne changera pas:

" Il s'agit essentiellement de créer une base économique saine et moins vulnérable à la concurrence, tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers, et d'élargir délibérément la gamme des marchés sur lesquels les Canadiens pourront et devront faire face à la concurrence." (page 40)

Cette stratégie comporterait nécessairement une spécialisation et une rationalisation de la production, la formation de grandes sociétés sous contrôle canadien, une étroite coopération du gouvernement, du monde des affaires et du monde du travail, et un climat propice à l'expansion des activités commerciales du Canada. Parmi les instruments politiques qu'on pourrait faire entrer en jeu à cette fin, citons la politique fiscale, la politique monétaire, les tarifs douaniers, les règles de la concurrence, les achats du gouvernement, les règlements régissant les investissements étrangers, ainsi que la politique scientifique. Tout en appelant un rôle gouvernemental plus étendu dans l'économie et une collaboration efficace entre le gouvernement fédéral et les provinces, cette politique n'entraînerait pas des modifications radicales de nos relations et de nos objectifs. L'application graduelle de la stratégie ne provoquerait aucun changement spectaculaire dans nos relations avec les États-Unis et servirait peut-être les intérêts américains en favorisant une libéralisation du commerce mondial.